

SÉANCE LUNDI 14 JANVIER 2013

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 14 janvier 2013 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Monique Marcheterre, Marcel Dubé, Yves Germain et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 :30h.

2013-01-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2012 et de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012.
- 4) Adoption liste des chèques du mois de décembre 2012.
- 5) Adoption liste des comptes à payer au 31 décembre 2012 et du 1^{er} janvier 2013.
- 6) S.D.R.K.
- 7) Réseau fibre optique : vente de fibres excédentaires (fibres en copropriété).
- 8) Appui la Ville de Rivière-Rouge - projets de réalisation d'activités d'exploration et d'exploitation de graphite.
- 9) Addenda règlement #2005-02 Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
- 10) Avis de motion – Dérogation mineure.
- 11) Cadets policiers.
- 12) Rapport Fête de Noël 2012.
- 13) Barrage lac-Allard – avis de reclassement.
- 14) Séance du conseil – calendrier 2013.
- 15) Compte rendu mesure d'urgence – 21-22 décembre 2012.
- 16) Élaborer un Plan d'urgence.
- 17) Personne ressource – Plan de mesure d'urgence.
- 18) FADOQ – des Laurentides – cotisation annuelle.
- 19) Correspondance & information.
 - Carnaval 23-24 février 2013- Hôtel de Ville.
 - Déjeuner Centraide – dimanche 3 mars.
 - Club de l'Âge d'Or – Soirée Rétro St-Valentin, samedi le 9 février 2013.
- 20) Divers.
- 21) Période de questions.
- 22) Levée de la séance.

Adoptée

2013-01-02

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 10 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbaux

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2012 et des séances extraordinaires du 10 décembre 2012 soient approuvés tels que rédigés par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2013-01-03

ADOPTION LISTE DES CHÈQUES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
D'approuver la liste des chèques du mois de décembre 2012 soit les chèques numéro C1200595 à C1200636 au montant de 32 120.17\$.

Adoptée

2013-01-04

Liste des comptes
à payer

ADOPTION LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2012 et du 1^{er} JANVIER 2013

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
D'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2012 au montant de 7 955.35\$ et de la liste au 1^{er} janvier 2013 au montant de 42 854.23.

Adoptée

2013-01-05

S.D.R.K.

2013-01-06

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE : VENTE DE FIBRES EXCÉDENTAIRES (FIBRES EN COPROPRIÉTÉ)

ATTENDU que la réception par la Commission scolaire Pierre-Neveu d'une offre présentée par la compagnie Télébec, quant à l'achat de deux fibres optiques, communément nommées fibres excédentaires, sur une longueur approximative de 8,52 km impliquant des tronçons T043, T044, T045 et T045-1;

ATTENDU que la compagnie Télébec désire se porter acquéreur de deux fibres reliant les tronçons de Mont-Laurier et Lac-des-Écorces;

ATTENDU que la compagnie Télébec est partenaire du réseau de fibres optiques et jouit donc de tous les droits et avantages que lui confère ce statut;

ATTENDU que l'article 10.1.2 de la Convention entre les propriétaires stipule que les partenaires peuvent se vendre, se céder, s'échanger ou se louer une ou plusieurs fibres, sans aucune restriction;

ATTENDU qu'un minimum de quatre fibres excédentaires en copropriété reliant Mont-Laurier à Lac-des-Écorces est disponible à la vente (appartenant à l'ensemble des partenaires);

ATTENDU que la compagnie Télébec a déposé une offre d'achat conforme aux coûts de construction initiaux majorée à l'IPC jusqu'en 2010;

ATTENDU que des coûts d'entretien du réseau sont à prévoir incessamment;

ATTENDU que le dépôt du document faisant état de la répartition du prix de vente entre les partenaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente appartenant à la copropriété de deux fibres optiques, communément nommées fibres excédentaires, d'une longueur approximative de 8,52 km impliquant les tronçons T043, T044, T045 et T045-1, à la compagnie Télébec pour un montant total de 8 460\$ (+taxes), dont 5 039\$ (+taxe) à la CSPN et 1 680 \$ (+taxes) à Vidéotron, et ce, conditionnement à ce que tous les frais afférents à la transaction soient assumés par l'acquéreur.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Jackline Williams, directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Saguay, tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Il est également résolu d'accepter que la somme de ± 9.00\$ dollars revenant à la municipalité de Lac-Saguay soit conservée par la CSPN afin de couvrir les éléments frais d'entretien du réseau de fibre optique et qu'une reddition de compte soit transmise ultérieurement.

Adoptée

2013-01-07

APPUI DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – PROJET DE RÉALISATION D'ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION DE GRAPHITE

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Lac-Saguay donne son appui à la Ville de Rivière-Rouge dans sa demande à ce que le Gouvernement du Québec procède à :

L'adoption d'une Loi sur les mines, reconnaissant un droit de refus aux municipalités sur l'exploration et l'exploitation minière pour protéger les zones de villégiatures, les zones touristiques et les périmètres urbains contre l'exploitation minière, tel que le prévoyait le Projet de loi 14;

L'abolition de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de donner aux municipalités les mêmes pouvoirs qu'elles détiennent pour la réglementation des droits de surface;

S'oppose à tout projet d'exploration et d'exploitation de graphite dans les zones touristiques et de villégiature, dont le futur Parc régional du réservoir Kiamika, et dans les périmètres urbains de la Ville de Rivière-Rouge;

Manifeste un désaccord avec le projet d'exploration minière sur un territoire dont la vocation reconnue est un parc régional et que toute activité de mise en valeur éventuelle d'un gisement minier entre en conflit d'usage avec la vocation récréative du site ainsi qu'avec l'utilisation actuelle du territoire par les résidents du secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge.

Adoptée

2013-01-08

RÈGLEMENT #2005-02 ADDENDA COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité

Que le conseiller nomme, par résolution **4** membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dont :

2.2 Composition d'un Comité d'urbanisme (L.A.U., art. 146.1 et 147)

- 1 contribuable du Lac-Saguay
- 1 contribuable du Lac-Allard
- 1 contribuable du milieu des affaires ou tout autre contribuable
- 1 membre du conseil ou son substitut

Le Conseil nomme également, parmi les fonctionnaires municipaux, un secrétaire.
Le secrétaire-trésorier et l'inspecteur des bâtiments sont membres d'office, mais n'ont pas droit de vote.

2.4 Quorum

Le Comité Consultatif d'Urbanisme a quorum lorsque la majorité des membres ayant droit de vote sont présent à la séance et cette majorité doit être constitué s'au moins un membre du conseil.

2.13 Rémunération

- 1) Un montant établi par le conseil sera versé aux membres du CCU.

Adoptée

2013-01-09

AVIS DE MOTION – DÉROGATION MINEURE

Le conseiller Luc Bélisle un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement pour le cout d'une dérogation mineure.

2013-01-10

PARTAGE DE LA DÉPENSE POUR LA PRÉSENCE DE POLICIERS CADETS – ÉTÉ 2013

ATTENDU que la Sûreté du Québec (SQ) a signifié que, dorénavant, les coûts associés à la présence de policiers cadets sur le territoire des MRC devront être assumés à 50% par les MRC;

ATTENDU que les membres du Comité de sécurité publique de la MRC reconnaissent les bénéfices de cette présence policière;

ATTENDU que les membres du Comité recommandent aux municipalités l'embauche de deux policiers cadets pour la période estivale 2013 et que les coûts engendrés, de 10 000\$ (10 000/cadet x 2 cadets /50%) soient répartis à parts égales sur la richesse foncière et la population;

ATTENDU qu'avec l'augmentation de plus de 30% que la Municipalité de Lac-Saguay a subi pour l'année 2013 pour la quote-part de la Sûreté du Québec, l'embauche de policiers cadets aurait dû être assumé à même cette enveloppe;

ATTENDU que nous considérons l'importance d'une présence policière continue lors de nos festivités estivales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis

Appuyé par le conseiller Luc Bélisle

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Lac-Saguay accepte de participer financièrement à l'embauche de deux policiers cadets pour l'été 2013 au montant de ± 156 \$ dollars.

Adoptée

2013-01-11

RAPPORT FÊTE DE NOEL 2012

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité

D'accepter pour dépôt de rapport de la Fête de Noel 2012.

Adoptée

2013-01-12

BARRAGE LAC-ALLARD – AVEC DE RECLASSEMENT – INFORMATION

2013-01-13

SÉANCE DU CONSEIL – CALENDRIER 2013

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité

D'établir le calendrier des séances du Conseil pour 2013.

2013-01-13

SÉANCE DU CONSEIL – CALENDRIER 2013 (suite)

Calendrier 2013	
Séance du conseil	
Février	04
Mars	04
Avril	01
Mai	06
Juin	03
Juillet	08 (1 ^{er} juillet confédération)
Août	- (facultatif 05)
Septembre	09 (facultatif Fête du travail)
Octobre	07
Novembre	04 (autre date selon élection municipale)
Décembre	09
Janvier 2014	13 (congé des Fêtes – retour

Adoptée

2013-01-14

COMPTE RENDU MESURE D'URGENCE- 21-22 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité
D'accepter pour dépôt le compte rendu de mesure d'urgence panne électricité du 21-22 décembre 2012 préparé par Richard Gagnon.

Adoptée

2013-01-15

PLAN DE MESURE D'URGENCE

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité
D'élaborer un plan de mesure d'urgence dans les plus brefs délais.

Adoptée

2013-01-16

PERSONNE RESSOURCE – PLAN DE MESURE D'URGENCE

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité
D'accorder la somme de 500. \$ dollars à Dominique Anne Duceppe pour l'élaboration d'un plan de mesure d'urgence en collaboration avec le coordinateur Richard Gagnon.

Adoptée

2013-01-17

FADOQ DES LAURENTIDES – COTISATION ANNUELLE 2013

CONSIDÉRANT QUE FADOQ - Région des Laurentides est un organisme à but non lucratif incorporé au Québec, sous le matricule 1142153999, qui offre des services à des organismes et à individus sur le territoire de la région administrative des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE La FADOQ – Région des Laurentides a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus, de les représenter devant les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins collectifs, d'organiser des activités, des programmes et des services répondant à leurs besoins afin qu'elles conservent leur autonomie et leur engagement dans la communauté le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est financé par des cotisations de membres, des partenaires privés ainsi que des subventions ponctuelles;

2013-01-17

FADOQ DES LAURENTIDES – COTISATION ANNUELLE 2013 (suite)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité

Que le Village de Lac-Saguay reconnaisse la mission d'organisme communautaire de la
FADOQ - Région des Laurentides en adhérant en tant que membre associé et en payant la
cotisation annuelle pour 2013 au montant de 75 \$ non taxable;

Que le conseil municipal recommande à ses citoyens de 50 ans et plus d'adhérer au Réseau
FADOQ afin de profiter des avantages qu'un tel regroupement puisse leur offrir.

Adoptée

2013-01-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20 :55h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, dir.-général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour
effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des
comptes de la résolution 2013-01-03.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut
à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse